N°129

JEGUN INFORMATION

BULLETIN MUNICIPAL

MOT DU MAIRE

L'été débute avec la reprise des festivités en espérant un retour à une vie normale d'une façon définitive.
Quel plaisir nous avons eu de nous retrouver le 9 mai grâce à l'association des parents d'élèves qui ont organisé le marché aux fleurs !
Le marché du jeudi soir a également repris sa place sur les allées Gambetta depuis la semaine dernière et rencontre un grand succès.
La foire aux vins, la foire aux livres et la fête de septembre devraient pouvoir se dérouler. En revanche, le repas et le feu d'artifice du 13 juillet sont annulés. Seul le dépôt de la gerbe au monuments aux morts est maintenu.
Le 9 juin, la Légende Irlandaise a réouvert avec grande satisfaction et plaisir.
Quelques jours plus tard, c'est le restaurant La Halle qui a réinstallé les tables malgré l'absence pesante et injuste de Véronique.

L'acte d'achat de la maison « Péfau » a été signé le 15 juin. Elle est destinée à accueillir les commerces et les logements pour lesquels le permis de construire a été accordé le 25 juin. Et sans perdre de temps, les appels d'offres pour la réalisation des travaux sont lancés.
Les travaux de voiries sont terminés. Les « points à temps » seront, eux, réalisés à l'automne.
Ce mois de juin a également été marqué par les élections départementales et régionales pour lesquelles la participation a été décevante.
Bon courage à tous les écoliers et étudiants qui terminent l'année scolaire, sans oublier leurs enseignants. Bonne réussite pour vos examens.
Bel été à vous tous et au plaisir de se retrouver lors des festivités jégunoises.

Guy LAPEYRE

JEGUN-INFORMATION.
Bulletin Municipal n°129.
Directeur de la publication :
René PETIT
Tirage à 600 exemplaires
par la mairie de Jégun.
2ème trimestre 2021. Dépôt
légal : Juin 2021

INFORMATIONS

Véronique DUBORD nous a quittés.

La triste nouvelle de la disparition de Véronique DUBORD s'est rapidement propagée dans notre village et ses alentours.
Elle qui fut pendant dix années, la personne rayonnante et pleine d'énergie que nous avions l'habitude de rencontrer au restaurant de la Halle. Pendant ces années, elle et son époux avaient à cœur de tenir ce restaurant avec exigence, rigueur et professionnalisme. Véronique s'est battue avec acharnement, sans jamais baisser les bras. Elle a fait preuve de beaucoup de courage, elle s'en est allée le 16 février après un admirable combat contre la maladie. Son souvenir restera gravé dans la mémoire de tous les Jégunois. Elle mérite tellement de ne pas être oubliée. Ce deuil a profondément ému le village.

Souhaitons de tout cœur que ces quelques mots rendront un hommage à notre amie Véronique, et apporteront un peu de consolation à sa famille.

Par arrêté municipal, il est désormais interdit de stationner sous la halle.

Les travaux et les décibels RAPPEL

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers et susceptibles de causer une gêne à cause de l'intensité sonore des outils utilisés ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Les samedis, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00

Les encombrants sont récoltés chaque **1er jeudis de chaque mois**. Il convient de s'inscrire préalablement auprès de la mairie.

Les marchés d'été

Les marchés des producteurs locaux du jeudi reviennent sur les allées Gambetta pour la saison estivale.

A compter du 24 juin 2021 jusqu'au 2 septembre 2021, chaque jeudi soir **à partir de 18h**, nos producteurs vous attendent pour faire découvrir ou vous ravitailler en produits de qualité.

Les producteurs vous proposent des repas que vous pourrez déguster sur place. Des animations sont également prévues.

L'organisation des repas et des animations reste toutefois soumise aux conditions sanitaires et aux mesures gouvernementales.

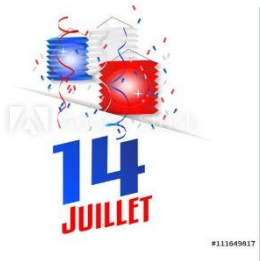

Le 14 juillet

sera traditionnellement célébré au Monuments aux morts de Jégun le

13 juillet à 19h00

En raison des mesures sanitaires, seul le dépôt de la gerbe est organisé. Les festivités habituelles telles que repas, apéritif et bal ne peuvent être maintenues.

Présentation des commerces
Supérette et boucherie
Et des logements

La boucherie sera construire à la place de l'ancienne trésorerie. Deux logements seront installés à l'étage.

La supérette prendra place dans l'extension construite. Les rayons de marchandises seront installés en rez de chaussée, sur les allées Gambetta. A l'étage, une partie de l'espace est dédié aux bureaux de la supérette. Au niveau supérieur deux logements prendront place.

La supérette sera dotée d'une coursive en avant afin de sécuriser l'entrée piétons. Celle-ci sera végétalisée et pourra également servir d'étal.

La supérette, dont l'entrée est de plain pied, répondra aux normes d'accessibilité. Sur le coté, un espace encastré dans le mur permettra de ranger les bouteilles de gaz.
A l'étage, le logement sera doté d'une terrasse couverte.

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillement, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises,
exploitants agricoles et forestiers,
collectivités territoriales...

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unité de méthanisation de la région Occitanie.
Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2 800 en Occitanie (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :

= 13 000KM parcourus par un véhicule diesel récent ;

= 3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

19 000KM parcourus un véhicule essence récent ;

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org

Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr

ADEME en Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

CONSEIL MUNICIPAL
Décisions des élus ce trimestre

Réunion ordinaire du jeudi 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 15 avril, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 09/04/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.
Conseillers excusés, CLAVERIE Florianne, pouvoir à M. Guy Lapeyre
*Conseillers absent*s : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix
Mme RIVIERE est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18/03/2021 :
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.
Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

Remerciements :
M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :
- de la famille de Maryline SOLANA-LASSALLE pour le décès de sa maman Lucette GALABERT
- de la famille de M. Gérard LARROUDE pour le décès de son père
- de la famille CELANTE pour le décès de M. Jean-Louis PUGENS.

M. le Maire précise aussi qu'il a reçu des remerciements de la famille BORIE pour le soutien de la Mairie lors de l'incendie qui a touché leur maison.

Comptes rendus de réunions :
M. Cédric ZANARDO fait le compte rendu du **débat d'orientation budgétaire du SIAEP de Vic Fezensac.**
Le résultat des comptes 2020 dégage un excédent sur l'année de 75 285.58 € duquel il convient de retirer la facture de Trigone pour décembre soit environ 50.000 €. Cette situation de l'année excédentaire fait suite à 3 années de déficit. C'est l'augmentation du prix de l'eau qui a permis ce retour à l'équilibre passant de 1.15 €/m3 en 2020 à 1.29 € en 2021. Compte tenu des reports, l'excédent cumulé serait de 329 416.77 €. Une nouvelle augmentation du prix de l'eau est envisagée pour permettre au syndicat de consolider sa situation financière.
En investissement, le résultat est excédentaire de 75 292.96 € sur l'année et de 814 302,18 € en cumulé.

Mme Laurence GUILLORY intervient pour dire que les **journées du patrimoine** devraient se dérouler les 18 et 19 septembre 2021. Il est prévu d'ouvrir à la visite le jardin de Vassevin, l'église Saint-Michel et peut être celle de Lézian ainsi que la collégiale. Les associations Peire et Casau, les amis de l'orgue, ou l'association de sauvegarde de l'église St Michel participeront aux animations mais il serait bien qu'ils soient renforcés par toute personne intéressée.

M. Philippe BIAUTE informe le Conseil que la **maison des services publics** à la communauté de Jégun vient d'être labellisée **Maison France Service**.
Cela permettra d'étoffer l'accueil des personnes désireuses de résoudre des problèmes administratifs. Il faut que les Jégunois et les habitants des communes alentours n'hésitent pas à s'y adresser.

Les articles que vous voulez faire paraître dans le prochain bulletin municipal doivent parvenir à la mairie ou par mail à l'adresse : elcorazon@orange.fr

Le 20 septembre dernier délai

Délibérations :

Votes des budgets primitifs 2021 : budget principal de la commune, Restaurant de la Halle, Budget assainissement délégué : (n°23/021 à 26/2021)

Vote du budget communal : n°23/2021 et n°24/2021

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Pascale RIVIERE qui fait une présentation des principes sur lesquels est construit notre budget 2021.
Pour 2021, les dotations attribuées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement) à la commune passent de 309 842 € à 311 885 € soit une augmentation de 0.66%.
La commune a décidé de ne pas augmenter la fiscalité mais un élément nouveau intervient cette année avec la fin de l'encaissement de la taxe d'habitation et son remplacement par le transfert à la commune du taux de taxe foncière voté par le Département. Ce simple transfert occasionne une recette supplémentaire de 93 959 € que la commune reversera à l'Etat par l'effet du coefficient correcteur.
Autre changement, des dépenses payées jusqu'à présent en investissement sont désormais rattachées à la section de fonctionnement : il s'agit des dépenses de changement du système d'éclairage public et du programme de voirie. Cette modification de comptabilisation est sans conséquence car la commune continuera de percevoir le fonds de compensation de la TVA.
Un petit emprunt de 60 000 € permet d'équilibrer l'investissement, mais compte tenu de l'étalement dans le temps des travaux, il ne sera sûrement pas nécessaire de le réaliser cette année.
Une fois ces grandes lignes définies, une présentation détaillée des propositions pour 2021 a été faite au vu des documents remis à chaque conseiller et d'une projection des documents de travail.
Les subventions sont détaillées et les évolutions expliquées par M. le Maire.
La section de fonctionnement s'élève à 1 971 670 € et la section d'investissement est équilibrée, après intégration des restes à réaliser, à hauteur de 1 208 046.20 €.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur les attributions de **subventions** :
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

M. le maire demande ensuite au Conseil de se prononcer sur les taux des taxes locales taxe foncière bâtie à 59.17% (au lieu de 25.32%) et taxe foncière non bâtie à 135.77%. M. le Maire rappelle que ces taux correspondent à une fiscalité inchangée pour la commune, puisque le « surplus » de recette généré par le transfert de la fiscalité du Département est reversé à l'Etat.
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la **globalité du budget** :
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Vote du budget du restaurant de la Halle : n° 25/2021

Mme Pascale RIVIERE fait la présentation du budget restaurant à partir du document remis à chaque conseiller.
Le budget présenté est équilibré à hauteur de 9 160.38 € en section de fonctionnement et à hauteur de 14 477.97 € en section d'investissement.
M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble du budget restaurant de la Halle tel qu'il vient d'être présenté :
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Vote du nouveau budget assainissement compétence déléguée : n°26/2021

Mme Pascale RIVIERE fait la présentation de ce budget. Toutes les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ont dû transférer leur compétence assainissement au 01/01/2020, toutefois les communes qui le désiraient ont pu signer avec l'Agglo une convention de compétence déléguée qui leur permet de gérer les dépenses de fonctionnement. La commune Jégun est entrée dans ce dispositif et s'occupe de tout l'entretien courant et se fait rembourser par l'Agglo chaque année les dépenses qu'elle a payées. Ce budget ne comprend qu'une section de fonctionnement, car tout l'investissement reste géré par l'agglo.
Le budget présenté est équilibré à hauteur de 42 300 € en section de fonctionnement
M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble du budget restaurant de la Halle tel qu'il vient d'être présenté :
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Amortissement des subventions d'équipement : n°27/2021

Mme Pascale RIVIERE explique que Jegun ayant une population inférieure à 3.500 habitants n'est pas obligé de pratiquer l'amortissement de ses biens en investissement. Toutefois, sur le budget 2021, la commune a prévu d'accorder des subventions d'équipement, comptabilisées au compte 204 (OPAH et subvention Petite Pierre) et ces subventions doivent obligatoirement être amorties quelle que soit la taille de la commune.
Elle indique que lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études la durée maximum d'amortissement est de 5 ans, pour les subventions finançant des biens immobiliers ou des installations la durée maximum est de 30 ans.
IL est proposé de faire une distinction en fonction du montant de la subvention, les subventions inférieures ou égales à 1.000 € seront amorties en 1 année, celle dont le montant sera supérieur à 1 000 € seront amorties sur 5 ans.
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Suppression de la régie de recettes pour la cantine scolaire : n°28/2021

L'encaissement des recettes de cantine à la Mairie est une source de perturbation importante
du travail des secrétaires, principalement parce que les gens ne respectent pas les dates pour le paiement. Compte tenu de la variété des moyens de paiement mis à disposition des administrés : paiement en espèce chez un buraliste agrée, envoi d'un chèque ou paiement par Internet sur le site de la DGFIP, il ne semble plus nécessaire de maintenir ce service.
Désormais, les personnes concernées recevront un titre de recette (= facture) de la Trésorerie et auront toutes les consignes indiquées dessus pour régler la somme.
M. le Maire, compte tenu de l'avis favorable du Trésorier de Vic Fezensac, propose de supprimer la régie de recettes dès le 30/04/2021.
M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer :
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Fixation de la participation aux écoles des enfants venant de communes extérieures : n°29/2021
M. le Maire expose que l'article L 212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires d'une commune qui reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans un autre commune se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.
Le tarif réclamé par la commune de Jégun aux autres communes est de 500 € par an quel que soit le niveau scolaire, ce tarif est inchangé depuis septembre 2014. M. le Maire a réuni quelques maires ayant des enfants fréquentant l'école de Jégun et leur a présenté les coûts actualisés : 1 540 € pour un enfant en maternelle et 530 € en primaire. Tous ont trouvé cette analyse très intéressante et admettent sans difficulté la nécessité de revoir les tarifs. Ils pensent que l'application d'un prix moyen serait préférable à un tarif différencié selon le niveau.
M. le Maire propose de fixer le tarif à 900 € par enfant à partir de la rentrée de septembre 2021.
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Vente d'une partie du terrain Matalon :
M. le Maire indique qu'il a reçu une demande pour acheter une partie du terrain de Matalon afin de créer un cabinet dentaire. Cette demande porte sur la vente d'une surface de 779 m2 au prix de 15.000 €. Il demande au Conseil son accord pour procéder à la vente dans ces conditions et de l'autoriser à accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette vente.
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Questions diverses :
M. le Maire indique que les dates des élections départementales et régionales ont été retardées d'une semaine soit les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Le prochain conseil se tiendra le 20 mai 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h27.

Réunion ordinaire du jeudi 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 20 mai, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12/05/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.
Conseillers excusés, CARRARO Marjorie, pouvoir à Guy LAPEYRE
*Conseillers absent*s : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix
Mme RIVIERE est désignée

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15/04/2021 :
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.
Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

Remerciements :
M. LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :
- la famille de Lionel SAINT MARTIN pour le décès de sa maman
- Mme Nicole MOTTEAU pour le décès de Jean-Michel MOTTEAU.

Informations diverses :
M. le Maire explique qu'il vient d'apprendre la fermeture de Lescout pour les enfants au mois de septembre prochain. Les enfants et le personnel seront répartis sur 5 sites dans le Gers. Dans ce contexte, M. le Maire a souhaité inviter M. Pascal MERCIER, Président, à un très prochain conseil municipal pour qu'il présente le projet de réorientation du site.

M. le Maire passe ensuite la parole à Mme Pascale RIVIERE pour qu'elle présente la réunion qui s'est déroulée mardi 18 mai à Gimont. Elle explique qu'elle a accompagnée M. le Maire à une réunion pour défendre le projet d'aménagement des deux commerces devant le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays Portes de Gascogne-Pays d'Auch. Cette présentation du projet devait permettre au jury de déterminer si ce projet allait être retenu pour obtenir une subvention dans le cadre du programme européen LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale).
Par ailleurs, un autre élément important du projet provient du contrat passé avec Le Toit Familial de Gascogne qui va permettre la réalisation de logements sociaux au-dessus des deux commerces. La décision d'attribution n'est pas encore connue à ce stade.

M. René PETIT fait ensuite le point sur les travaux en cours. L'appartement au-dessus de Casino est terminé : l'escalier qui y mène vient d'être placé cette semaine. L'installation des climatisations dans les appartements de la résidence de l'acacia exposés le plus au soleil ainsi que chez le médecin va être réalisé tout début juin.

M. Cédric ZANARDO intervient pour dire que le château d'eau de Jégun a été vidé le matin même et remis en service dans l'après midi. Ce type d'action est fait tous 3-4 ans environ. La capacité de ce réservoir est de 100 M3 ce qui correspond à un peu plus d'un jour de consommation de Jégun (80-90 m3/jour).

M. le Maire reprend la parole pour annoncer qu'il a appris une bonne nouvelle concernant la DETR. Cette subvention demandée pour la seconde tranche de l'église, refusée dans un premier temps, vient d'être accordée à hauteur de 20% du projet soit 35.000 €. La Région apportera elle aussi son aide à hauteur de 5.000 €.

Comptes rendus de réunions :
M. Philippe BIAUTE présente le compte rendu du **Conseil Communautaire du 08/04/2021** au cours duquel ont été votés les budgets. Le budget principal s'établit en fonctionnement à 30 927.271 € et à 6 183 400 € en investissement.
Le vote du taux de taxe foncière bâtie passe de 0.105% à 3% ce qui a été très discuté et assez houleux. Le taux de la taxe d'ordures ménagères passe de 14.73% en 2020à 14.74% pour 2021. M. BIAUTE indique que pour Jégun le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement pour un logement neuf est de 3.000 €, pour un logement ancien de 1.500 €.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Didier SERES pour présenter le compte rendu du **SABA ; Syndicat d'aménagement Baïse et affluents**. M. SERES indique que le budget 2021 prévoit, sur Jégun, un nettoyage de l'Auloue et de la Loustère, prévu en fin d'année pour enlever les embâcles.

Délibérations :

Honoraires Rue Chaude : acceptation offre bureau études

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu du cabinet INGC une proposition d'honoraire concernant l'étude préliminaire de l'aménagement de la Rue Chaude et de ses abords. Cette proposition se décompose entre une tranche ferme pour l'étude préliminaire et une tranche conditionnelle pour la mission maîtrise d'œuvre si le projet est retenu. Ce cabinet, retenu pour la Rue Saint Nicolas avait tout à fait donné satisfaction. Le prix de cette étude préliminaire est fixé à 3.600 €HT soit 4.320 TTC. M. le Maire propose de retenir cette offre.
Vote contre 0, abstention 0, vote pour 15

Vente d'une partie du terrain de Matalon pour dentiste

M. le Maire explique qu'une première délibération a été prise pour vendre une partie du terrain de Matalon à une dentiste pour y installer un cabinet dentaire. La société crée pour procéder à cette opération n'a pas pris le nom initialement communiqué à la Mairie mais s'appelle la SCI 32 dents, ce qui oblige le conseil à se prononcer à nouveau sur cette vente
sachant que les autres points demeurent inchangés. M. le Maire propose de passer au vote. Vote contre 0, **abstention 0, vote pour 15**

Rachat de l'immeuble PEFAU à l'EPFO

M. le Maire souligne les très bonnes relations nouées avec l'EPFO à l'occasion du développement de ce projet. Cela a permis de décaler l'achat de deux ans et de terminer les travaux de l'école sans avoir à faire face à cette dépense à cette période. La revente du bâtiment se fera sans TVA ce qui est une très bonne nouvelle mais ce qui est une autre excellente nouvelle c'est que l'EPFO attribue une aide exceptionnelle de 40.000 € sur le prix de revente pour tenir compte de la construction de logements sociaux au-dessus des commerces. Compte tenu de ces éléments, le prix de rachat du bâtiment est fixé à 90 011.70 €HT sans qu'il soit application de TVA. M. le Maire demande au Conseillers de se prononcer sur ce rachat.
Vote contre 0, abstention 0, vote pour 15

Projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération GACG

M. le Maire indique que le Conseil doit émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance proposé par la Communauté d'agglo qui a été adressé en document de séance. M. Philippe BIAUTE intervient pour préciser que le point principal de ce projet porte sur le rôle de la Conférence des Maires où sont discutées en préalable toutes les décisions importantes. Le deuxième point concerne la mise en place de commissions auxquelles peuvent participer tous les conseillers municipaux. M. le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce projet de pacte.
Vote contre 0, abstention 0, vote pour 15

Attribution d'une participation financière de la commune dans le cadre de l'OPAH

M. le Maire rappelle que la commune a voté la possibilité d'accorder un financement complémentaire dans le cadre de l'OPAH mis en place par la communauté d'agglomération. Un dossier a été déposé dans ce sens pour un complément de financement de 1.000 € au titre des travaux lourds dans un habitat dégradé. M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'attribution de cette subvention d'équipement.
Vote contre 0, abstention 0, vote pour 15

Droit de préemption :

M. le Maire indique qu'il a reçu deux demandes de déclaration d'aliéner.
La première concerne la parcelle AT 398 sise 22 Rue Sainte Marie et propose en l'absence de proposition contraire de ne pas user du droit de préemption. Il demande de se prononcer sur cette proposition.
Vote contre 0, abstention 0, vote pour 15

Le deuxième dossier concerne la parcelle AT 236 au 50 grande Rue et M. le Maire propose là aussi de ne pas user du droit de préemption. Aucune intervention ne propose de faire autrement.
Vote contre 0, abstention 0, vote pour 15

Acceptation de la Subvention de GROUPAMA pour l'achat du défibrillateur :
M. le Maire rappelle au Conseil que la commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes. Groupama a proposé de contribuer à l'achat de ce dernier à hauteur de 500 €. Pour pouvoir encaisser cette aide, la commune doit accepter cette contribution de 500 €.
Vote contre 0, abstention 0, vote pour 15

Validation des Etudes de projet commerces :
M. le Maire explique que le Cabinet SIXT devait refaire l'estimation des prix qui s'avère difficile dans le contexte d'actuel de très fortes augmentation de prix. Le chiffrage qui devait parvenir à la Mairie en début de semaine n'est arrivé que ce matin et présente des postes que le maire souhaite réexaminer car ils ne lui paraissent pas tous nécessaires. Au vu de ces éléments, M. Le Maire propose de reporter à un prochain conseil le vote de cette délibération.

Questions diverses :
M. le Maire informe le Conseil que le restaurateur et le propriétaire du pub sont venus le voir pour lui proposer d'interdire le stationnement sous la Halle en raison du bruit et des gaz d'échappement occasionnés. Cette demande lui paraissant fondée et compte tenu du fait que cette possibilité avait déjà été évoquée en conseil, il a pris un arrêté en ce sens. Cette décision figurera dans le prochain bulletin.

M. le Maire indique qu'il recevra le lendemain le CAUE pour la remise du rapport sur les toilettes publiques.

M. le Maire rappelle que pour les deux dimanches d'élection des 20 et 27 juin tous les membres du bureau doivent être vaccinés. 9 personnes doivent être présentes en permanence ; 3 élus jégunois et 1 personne extérieure du conseil municipal.

M. René PETIT rappelle qu'il avait proposé de réfléchir lors d'un précédent conseil à un nom pour la Rue le long de la salle des Fêtes. Mme Floriane CLAVERIE propose la Rue des festivités. M. Guy LAPEYRE dit qu'il a pensé en parler avec l'école pour que la classe des grands puisse participer aux propositions.

Mme Maryline SOLANA-LASSALLE regrette la fermeture du Crédit Agricole depuis le confinement. M. le Maire lui dit qu'il a appelé les Présidents de caisses locales : Claude Macary et Michel Baylac qui doivent suivre le dossier. La directrice de l'agence d'Auch, contactée, elle aussi, a évoqué le télétravail et le COVID pour justifier l'absence d'ouverture. M. le Maire indique qu'il va faire un courrier au Directeur Départemental en insistant sur le dynamisme de Jégun : projet commerces, dentiste…

Mme Laurence GUILLORY présente l'opération rendez-vous au jardin le weekend des 4 et 6 juin. La liste des jardins ouverts à la visite peut être consultée sur le site du Ministère de la Culture.

M. le Maire fait part au conseil de la demande de Frédéric Monello qui recherche des bénévoles pour apporter leur aide à l'organisation du triathlon le 1er dimanche d'octobre. C'est l'office municipal des Sports d'Auch qui organise cet évènement mais comme il se passe sur le secteur de Jégun et Castéra il serait bien que des locaux soient mobilisés.

M. le Maire indique qu'il y aura un conseil le 17 juin mais peut-être un autre assez court pour la validation du projet des commerces.
Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h08.

Réunion ordinaire du jeudi 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11/06/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.
Conseillers excusés, aucun / *Conseillers absent*s : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.
Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix
Mme RIVIERE est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20/05/2021
M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.
Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

Intervention de M. Pascal Mercier au sujet du devenir de l'ITEP Philippe MONELLO (LESCOUT) :
Lors du conseil municipal du mois de mai, M. le Maire avait informé le conseil qu'il avait demandé à M. Pascal MERCIER de venir devant nous pour nous expliquer le projet de réorientation du site. Il accueille M. Pascal Mercier, Président de l'ADSEA du Gers (association pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte) gérant l'ITEP et M. Edouard SCHMIDT, sous-directeur de l'ITEP et leur indique combien la commune est inquiète de ce qui se passe à Lescout pour les salariés de l'établissement mais aussi pour la vie du village. M. MERCIER fait un rappel historique de l'évolution de la structure de Lescout. Accueillant des enfants orientés par la MDPH (maison des personnes handicapées) il explique que la demande émanant des familles a évolué : passage de l'internat au semi internant pour aller de plus en plus vers une présence séquentielle et maintenant vers un logement inclusif proche du domicile familial. M. SCHIMDT précise que l'ITEP accueille des enfants de tout le Gers en dehors du secteur Gimont- l'Isle Jourdain, ce qui occasionne pour certains enfants plus de 2 heures de transport quotidien, ce qui est mal vécu par les familles. Le dispositif doit s'adapter aux demandes des familles mais aussi correspondre à un tarif accepté par l'ARS qui est le financeur principal en matière de mineurs. L'ARS a constaté que le coût d'un enfant pris en charge à Lescout était très supérieur aux coûts moyens observés. Elle a estimé ce surcoût à
1 700 000 € sur un budget de l'établissement de plus de 6.000 000 € (soit 30%) et a fixé un ultimatum à l'établissement de réduire ces coûts ou proposer des solutions pour réorienter son activité. Début septembre, il n'y aura plus d'enfants à Lescout car ils seront réorientés vers des structures plus proches de leur domicile : Nogaro, Mirande, Fleurance, Condom et Auch.
En réponse aux inquiétudes de M. le Maire, M. MERCIER affirme clairement qu'aucun licenciement ne sera pratiqué, les emplois ayant été redirigés vers les nouvelles structures.
Par contre, en ce qui concerne l'avenir de Lescout, M. MERCIER indique qu'il ne prend aucun engagement mais que des pistes sont à l'étude : accueillir des adultes handicapés vieillissants ou créer un service ambulatoire pour les travailleurs des ESAT. La décision de vendre n'est pas exclue pour en faire un centre de vacances pour handicapés par exemple. A ce stade, l'ADSEA veut être un ferment d'idée et M. MERCIER propose aux conseillers municipaux qui auraient des idées ou des contacts dans leur carnet d'adresse de faire des propositions.
Mme Florianne CLAVERIE parle de l'idée d'un village Alzheimer et M. Philippe BIAUTE demande si la piste de l'accueil de personnes handicapées vieillissantes ne va pas porter préjudice à Castel Saint Louis. M. MERCIER lui répond que Castel ST Louis a une liste d'attente qui devrait permettre à deux centres de ce type de ne pas se gêner.
M. MERCIER reprend sa casquette de Président de l'Agglomération pour alerter sur le SCOT (schéma de cohérence territorial) dont les décisions vont s'imposer aux communes, même en présence d'un PLU (plan local d'urbanisme) en matière d'urbanisme et d'artificialisation de terres. M. Philippe BIAUTE dit que ce point a déjà été évoqué en conseil municipal et que le rôle du STRADET lui paraît tout aussi inquiétant. M. Sylvain MARTIRENE intervient pour dire qu'en 2022 les nouvelles habitations devront répondre à la neutralité carbone ce qui va renchérir les coûts de la construction et donc limiter le nombre de m2 artificialisés.
MM. MERCIER et SCHMIDT remercient de l'accueil qu'ils ont reçus et quittent la séance.

Informations diverses :
M. le Maire tient tout d'abord à remercier M. Maurice MARSEILHAN qui a proposé bénévolement son aide pour conduire le tracteur communal pour l'arrosage des fleurs en raison des absences des employés communaux pour raisons de santé. Cela a permis de sécuriser le jeune embauché tout récemment pendant quelques temps.

M. le Maire informe le conseil de la signature de l'acte de rachat du bar PEFAU le 15/06/2021.

Pour « l'espace Boué », M. le Maire envisage de demander un devis pour réaliser une voie d'accès et amener tous les réseaux, ce qui permettrait de rendre constructibles environ 4 terrains. Toutefois, il souhaiterait que le coût soit répercuté sur les riverains. Si ces derniers ne sont pas d'accord, le projet sera abandonné. Il propose de les réunir pour discuter de ce point mais il lui semble que le coût pourrait être de l'ordre d'environ 30 €/m2, à confirmer après réception des devis.

Le 25/05/2021, M. le Maire et M. René PETIT sont allés consulter le service de l'urbanisme pour connaitre les modalités de faire passer en zone 1AU (constructible immédiatement) des terrains qui étaient en zone 2AU (constructibles dans le futur).

M. le Maire explique qu'après la délibération du 25/02/2021 l'autorisant à recruter un agent de maîtrise il a fait passer une offre d'emploi. 12 candidats se sont présentés dont 2 qui remplissaient les attentes de la Mairie, le premier n'a pu être recruté car son employeur lui a fait une proposition intéressante pour le garder, le deuxième est un gersois travaillant jusque là à la Mairie de Toulouse, il a été retenu et débutera à la mairie de Jégun le 16/08/2021 à la fin de son préavis.

Dimanche dernier, s'est déroulée l'assemblée générale de la Chasse qui a vu l'élection de deux co-présidents : M. Guylain DESPAX et M. Adolphe CARRARO. A cette occasion, il a été rappelé l'interdiction de chasser à Vassevin.

Comptes rendus de réunions et Tavaux :
M. René PETIT indique que la mairie a reçu 4 devis pour les travaux de voirie.
Pour les travaux Bd du Midi et sur les chemins d'Enlejeau, de Lajean, du Carreté et de la Raillère c'est l'entreprise COLAS qui a été retenue avec un devis de 30 812 € TTC.

Pour le chemin de Criquet, c'est la société STPAG qui a été choisie.

M. BRET du CAUE est venu présenter son étude sur l'implantation des toilettes publiques. Pour lui, il faudrait inclure cela dans un projet global avec le réaménagement de l'entrée du village incluant une réserve incendie enterrée, en attendant et devant la nécessité de répondre rapidement aux attentes, il est proposé de réaliser de nouveaux sanitaires sous le kiosque.

Les projets de permis de construire des commerces sont en cours de signature.

Mme Laurence GUILLORY intervient pour rappeler qu'au mois d'octobre se déroulera le triathlon et invite les personnes intéressées pour prêter main forte à cette manifestation à se manifester.

Mme Florianne CLAVERIE informe le conseil de la reprise dans une semaine des marchés de producteurs du jeudi soir. Il y aura cette année une vingtaine d'exposants de 18h à 21h au plus tard qui vont proposer cette année des repas. Cette année des animations musicales sont prévues. Après le 01/07, une inauguration sera faite par la Mairie à laquelle seront invités les représentants du label Terra Gers dont la notoriété ne peut être qu'un plus pour les marchés du soir.

Délibérations :

Subvention OPAH :
Une demande de subvention dans le cadre de l'OPAH pour des travaux d'adaptation d'un logement dans le cadre de l'autonomie. Il s'agit de travaux de réfection d'une salle de bain. L'aide que la mairie peut accorder dans ce cas est plafonnée à 750 €. Le dossier a fait l'objet d'une instruction par la Maison du Logement.
M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'équipement de 750 € .
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Subvention complémentaire pour la coopérative scolaire :
M. le Maire expose que depuis deux ans, la coopérative scolaire avait proposé une diminution de 2 000 € de sa subvention en raison de l'absence de voyage scolaire. Cette année des sorties pouvant être organisées, il est demandé à la Mairie de rétablir le montant de la subvention antérieure au COVID et donc de prévoir une augmentation de 2.000 € par rapport au montant voté au budget primitif soit 3.800 €.
M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 2.000 € au profit de la coopérative scolaire.
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Décision modificative :
M. le Maire donne la parole à Mme Pascale RIVIERE qui indique que la délibération prévoyant la subvention complémentaire à la coopérative scolaire nécessite un virement de crédit pour pouvoir être payée. De ce fait, deux autres modifications mineures vont être rajoutées à cette délibération de virement de crédits :
- pour l'achat de guirlandes de Noel pour le décor des rues une somme de 4.000 € et une somme de3 471 € pour le changement d'une fenêtre.

Cela se traduit par la modification suivante :

En fonctionnement :
Compte 022 dépenses imprévues – 2 000 €
Compte 6574 subvention aux associations coopérative scolaire + 2 000 €

En investissement :
Compte 2138 autres constructions : - 7 471 €
Compte 21318 autre bâtiments publics : + 3 471 €
Compte 21578 : autre matériel et outillage + 4 000 €
M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces modifications :
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité
M. le Maire donne la parole à M. Cédric ZANARDO qui explique que depuis 2019 les communes employant plus de 10 salariés ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés et doivent passer des marchés publics pour leurs dépenses de gaz et d'électricité. Dans ce contexte, dont la mise en œuvre a été retardée par la COVID, 10 syndicats départementaux d'énergie ont proposé de se grouper et de proposer aux communes de leur territoire qui le souhaitent de participer à un groupement de commande afin de leur permettre de conserver des tarifs attractifs sans avoir les difficultés d'organiser un marché public au niveau de la commune. La commune de Jégun pense qu'en terme des charges administratives et de coût financier une adhésion à ce groupement de commande serait favorable. L'adhésion se fait pour 3 ans à compter du 01/01/2022.
M. le Maire soumet au vote cette adhésion.
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Validation des études de projet commerces et plan de financement :
M. le Maire indique que les éléments qu'il a reçu tout récemment pour l'enveloppe financière du projet des commerce fait l'objet d'une évaluation à 345.000€ HT. Chaque conseiller a reçu le détail du plan de financement qui en dépenses totales s'élève à 449 000 € HT. Les subventions déjà acquises sont de 162.000 € au titre de la DETR, et de 80 000€ au titre du pass commerce auprès de la Région, et pour 94 000€ des Fonds Européens Leader mais aucune décision n'est encore validée. Compte tenu de ces estimations la part à la charge définitive de la commune serait de 84.000 € HT.
M. le Maire soumet au vote ce plan de financement.
Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

Questions diverses :
Mme Angélique LACOSTE indique que la séance de cinéma en plein air prévue initialement le 07/07 vient d'être annulée car les communes éligibles ne peuvent l'être que tous les 4 ans au plus. Moins de 4 ans s'étant écoulés depuis la dernière séance, Jégun ne peut bénéficier de ce dispositif cette année.
Mme Marjorie CARRARO intervient pour dire que le Comité des Fêtes envisage en l'absence de nouvelles mesures sanitaires d'organiser la fête de septembre. Les forains peuvent venir et un DJ ou un disco sont possible. Pour les repas, les décisions ne sont pas arrêtées car il faut voir cela avec les autres associations qui organisent des repas : pétanque et Armusic et voir si les chapiteaux et la cuisine de plein air seront installés. M. le Maire précise que des chapiteaux et la cuisine seront installés deuxième quinzaine de juillet.
Mme Maryline SOLANA-LASSALLE souhaite une concertation entre les présidents du basket et du tennis pour une meilleure répartition des horaires d'entraînement.

M. le Maire pense que la prochaine réunion du Conseil municipal se fera le 15/07/2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h33. .

ETAT CIVIL :

Décès :	Naissances :
Mme COUPOT Clémentine, le 3 avril 20201	MONNIER Camille, le 6 avril 2021
Mme PAIRON Gilberte, le 30 avril 2021	JUNIOR Camron, le 7 avril 2021
M. MOTTEAU Jean-Michel, le 5 mai 2021	

Des nouvelles de l'école

Suite à la décision de carte scolaire notre école passera de 6 classes actuellement à 5 classes à la rentrée scolaire. Madame Moulin se voit contrainte de quitter l'équipe pédagogique nous lui souhaitons que de bonnes choses dans sa nouvelle affectation et nous la remercions pour l'année passée à l'école de Jegun. Le reste de l'équipe sera inchangée.

Nous remercions la mairie qui a participé à hauteur de 50% à l'achat de 12 ordinateurs portables et 2 vidéoprojecteurs dans le cadre des Ecoles Numériques Rurales.

Quelques activités ont pu être mises en place pour ce dernier trimestre

* Tous les élèves du CP au CM2 se sont rendus à l'Artothèque de Gondrin pour rencontrer l'artiste Iris Miranda et visiter son exposition de gravures « miroir mon beau miroir ».

* Tous les élèves de la TPS au CM2 ont vécu un moment magique lors d'un atelier de Kapla financé par la coopérative scolaire.. Pas moins de 24 000 planchettes ont été utilisées pour les créations.

* Les CM sont allés visiter des œuvres dans la cadre de Chemin d'art en Armagnac et sont allés visiter l'abbaye de Flaran
* Les CP, CE1 et CE2 ont visité le musée des Amériques d'Auch et le moulin de Durban.
* Les enfants de maternelles ont passé une journée au château de Mauvezin (65).
* Les travaux de tous les élèves de l'école ont été exposés dans les cours des écoles le 5 juillet avec ouverture au public de 16h15 à 19h.

L'école recrute un service civique 30h par semaine seule condition imposée par ce type de contrat avoir moins de 25 ans. Vos missions ? Accueil des élèves, Travail administratif, Gestion de la bibliothèque, Accompagnement scolaire… Renseignements possibles par mail.

Si vous devez inscrire votre enfant dans notre école pour la rentrée scolaire 2021 vous pouvez me contacter sur le mail de l'école ce.0320607L@ac-toulouse.fr

La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre à 9h. Une permanence administrative aura lieu le lundi 30 août, mardi 31 août et mercredi 31 août de 10h à 12h.

Cécile Andrieu directrice de l'école

CIRCA
pôle national cirque
Auch Gers Occitanie

SPECTACLE CIRCA

Au BASTION

Le vendredi 23 juillet 2021, à 19h00

spectacle gratuit mais réservation sur le site CIRCA ou par téléphone au 05.62.61.65.00

Les journées Européennes du patrimoine 2021

18 et 19 septembre 2021

Sur le thème PATRIMOINE POUR TOUS

La région Occitanie décline le thème sur le PATRIMOINE FERROVIAIRE

ARMUSIC

FOIRE AUX VINS 2021

Le 14 août

Après s'être réuni, le bureau de "la foire aux vins et eaux de vie gersois" à pris la décision de remplacer sa traditionnelle journée du 14 aout prochain par un marché de producteurs, sans repas ni animation. Les organisateurs restent conscients que l'âme de l'animation en sera moins festive. Pour autant, ce marché viticole est une façon de préparer la renaissance de l'édition 2022 que nous espérons tous aussi belle que celles d'avant la pandémie. Les bénévoles engagés dans cette aventure espèrent vous y revoir très nombreux.

La société de chasse

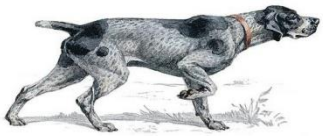

L'assemblée générale de la chasse le dimanche 13/06/2021

Le président CARRARO prend la parole pour accueillir les nombreux participants masqués et distanciés (+ de 80% de l'effectif de la société).

Il effectue un bref rappel de la situation annuelle en abordant les contraintes liées au COVID pour la saison 2020-2021. Il ajoute qu'en fin de séance il fera procéder au vote d'un nouveau conseil d'administration , 3 membres ne se représentant pas.
Le secrétaire présente ensuite le compte rendu moral des activités de la société.
Sur 64 chasseurs inscrits à Jegun 45 carnets de prélèvements ont été rendus indiquant le prélèvement de 88 perdreaux, 82 faisans, 20 lièvres, 97 cailles des blés, 15 bécasses.
Cette année 600 perdreaux et 375 faisans seront lâchés dans le respect des règles de biodiversité, à savoir pas de lâcher de « cocottes de tir ».
Les derniers comptages ont d'ailleurs prouvé que le petit gibier n'était pas en régression sur le territoire.
42 sangliers ont été prélevés, le plan de chasse chevreuil a été pratiquement respecté.
La sécurité alimentaire a ensuite été abordée et il a été demandé aux chasseurs de suivre les formations venaison, état du gibier, et sécurité en battue.
La sécurité en battue, abordé avec le comportement du chasseur, a permis d'apprendre que deux chasseurs ayant eu un comportement déplacé vis-à-vis de tiers non-chasseurs et un non-respect des règles avaient été écartés de la société.

M. LAPEYRE maire de la commune demande alors s'il est possible de mettre le Jardin de Vassevin et ses abords en terrains non chassables ce qui est adopté à l'unanimité.
Le bilan financier a été ensuite présenté par le trésorier. Il en ressort un solde positif malgré les difficultés liées à la baisse des activités alimentaires. Les finances sont saines et aucune grosse dépense n'est à envisager, les investissements sur le matériel ayant été étalés depuis longtemps.
COVID et grippe aviaire ont entraîné une baisse des activités alimentaires, pas de banquet de janvier, repas de fin de battues, repas des propriétaires,...
D'où une baisse de revenus pour la société dont une dizaine de membres s'est retroussé les manches pour pouvoir proposer des produits de venaison.
Les tarifs des cartes et autres frais sont décidés : carte résident 70 €, non résident 135 €, journalière sur invitation 10 €, quote-part caisse vétérinaire 3 €, participation battues aux sangliers pour les non-titulaires de carte : 10 €.
Les bilans moral et financier sont approuvés par les sociétaires.
Le président CARRARO reprend alors la parole pour organiser les élections au conseil d'administration. 11 membres sont, soit maintenus, soit nouvellement élus.
Après une suspension de séance, le nouveau bureau est en partie désigné : Guylain DESPAX devient président, deux vice-présidents sont nommés David CAVERZAN et Adolphe CARRARO, trésorier:Serge RANDOING , les autres membres sont : Jean-Claude TOQUE , Jean-Paul GAGE, Stéphane CLAVERIE, Jean-Louis MARTINEZ, Serge TOSCANO, Jean-Luc CARRARO, et Eric MOTHE.

Le président donne alors la parole à M. Guy LAPEYRE maire de Jegun qui félicite l'ensemble des participants pour l'excellente tenue de la réunion, la qualité des échanges entre chasseurs ou membres du bureau malgré parfois quelques divergences. Il souligne également le vote démocratique concernant le conseil d'administration et souhaite bonne chance à celui-ci.
Mesures anti-COVID oblige tout le monde se sépare sans vin d'honneur.

Le Comité des Fêtes

L'équipe du comité des fêtes est impatiente de revoir le village vivre au rythme de ses soirées !
La soirée chic en février 2020 a marqué la fin des animations ; le virus a prit le relais nous privant de fête de septembre et de toutes autres animations durant une année.
Aux vues des annonces gouvernementales actuelles, nous nous préparons tout de même à reprendre du service !
La fête est envisagée dans le respect des règles sanitaires.
L'équipe se mobilise pour préparer au mieux son « retour » !
Alors en attendant de pouvoir partager un verre ensemble, jouer au loto en plein air, lancer les boules de pétanque et danser sur des musiques endiablées, prenez soin de vous !
A très bientôt !

St Michel de Tremblade

Au nord-ouest de Jegun, à 3 km environ, sur un petit plateau situé sur le penchant d'une colline, s'élève la petite chapelle de saint Michel, chapelle déjà inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Le chevet, construit en pierre d'appareil régulier a une allure romane, permet de penser que l'église primitive a été construite au XII siècle. Elle est aussi dotée de fonts baptismaux et son clocher est toujours fonctionnel. Elle doit son nom à l'archange saint Michel que l'on représente communément terrassant un dragon.

"L'association de sauvegarde de saint Michel de Tremblade" tente de préserver ce petit trésor de notre patrimoine gersois.
La première étape a été de nettoyer les lieux. La chapelle, n'étant plus en service depuis plusieurs années, a été la cible de vandalisme hélas. Certaines statues sont cassées. Le chemin de croix est complet et intact. Il lui faudra retrouver sa place sur les parois de la chapelle. De vieux vêtements liturgiques ont été retrouvés dans la sacristie. Les boiseries sont abimées mais peuvent être restaurées.

La deuxième étape est de faire connaitre aux jégunois et à tous ceux qui le désirent la Chapelle. Lors des journées du patrimoine, des curieux sont venus visiter cette chapelle qui fait partie de leur paysage depuis de nombreuses années mais qui était jusque-là fermée. Il est aussi important qu'elle redevienne un lieu de recueillement et de prière, notamment lors des célébrations de la Toussaint, afin d'accompagner les familles endeuillées qui lui ont confié les êtres chers dans le cimetière attenant.

La troisième étape est de mettre hors d'air ce beau monument. La mairie de Jegun a fourni des plexiglas et les membres de l'association ont commencé à les découper et à les poser pour renforcer les vieilles fenêtres cassées. L'opération est délicate car le plexiglas doit remplir sa fonction protectrice mais il ne doit pas dénaturer ni cacher le charme des fenêtres d'origine.

Il y a d'autres chantiers en projet : la restauration des statues, notamment la statue de l'autel représentant l'archange saint Michel, le crépi intérieur des murs et la rénovation des fresques.

Les membres de l'association souhaitent en savoir plus sur l'historique de cette chapelle, afin de faire partager au plus grand nombre son histoire mais aussi afin de pouvoir demander des subventions auprès des autorités concernées.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à notre assemblée générale qui aura lieu le 23 juillet (lieu et heure communiqué ultérieurement). Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence par mail ou par téléphone.

assoc.stmicheldetremblade@gmail.com ou 06.73.30.46.59. (Mr Gheeraert christophe président de l'association)

4ème TRIATHLON
AUCH > CŒUR DE GASCOGNE

DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021

Crédit Photos: Patrick Barbier

APPEL À MOBILISATION

De 9h à 12h
JÉGUN

L'Office Municipal des Sports de la ville d'Auch organise son 4ème Triathlon Auch Cœur de Gascogne en étroite collaboration avec la Commune de Jégun. Nous sommes à la recherche de bénévoles volontaires pour nous permettre de sécuriser le parcours vélo de l'épreuve lors de sa traversée de Jégun!
N'hésitez pas inscrivez vous! Rejoignez l'équipe des bénévoles!
Pour tous renseignements, contacter M. MONELLO au 06.88.65.11.93 // frederic.monello@nordnet.fr

NOM: _____ PRÉNOM: _____

MAIL: _____ @ _____

Tél: ___ . ___ . ___ . ___ . ___

Merci de déposer votre bulletin à l'accueil de la Mairie ou l'envoyer par mail à jegun.mairie@wanadoo.fr